



SECTEUR PÉTROGAZIER

CALGARY • 20 SEPTEMBRE, 2017

Points saillants du forum du CCRC sur le secteur pétrogazier

Le forum du CCRC sur le secteur pétrogazier à l'intention des présidents de comité d'audit de sociétés pétrolières et gazières canadiennes s'est tenu à Calgary le 20 septembre 2017.

Coanimé par **Art Korpach**, président du comité d'audit, le forum comportait une table ronde sur des questions figurant à l'avant-plan des priorités des comités d'audit des sociétés pétrolières et gazières canadiennes.

Le forum a permis de présenter les progrès récents et les faits nouveaux concernant la qualité de l'audit sur les scènes canadienne et internationale, en plus de donner à **Leontine Atkins** l'occasion d'exposer son point de vue en tant qu'associée d'audit chez KPMG.

Enjeux auxquels font face les comités d'audit des sociétés pétrolières et gazières au Canada

Indicateurs clés de performance (ICP)

Pour pouvoir prendre des décisions de placement éclairées, les investisseurs s'appuient sur les ICP communiqués par les sociétés pétrolières et gazières, dont certaines mesures non conformes aux PCGR. Malgré les efforts déployés dans le secteur pour normaliser la définition des ICP couramment utilisés, il y subsiste des écarts d'interprétation.

Les participants au forum ont indiqué que la prolifération des ICP découle du fait que les investisseurs exigent d'être mieux renseignés sur la performance des sociétés. Selon eux, les états financiers ordinaires dressés selon les IFRS ne donnent pas un portrait complet de la situation. Ils ont toutefois reconnu qu'il serait possible d'améliorer les informations communiquées sur la façon dont les ICP communiqués s'harmonisent avec la stratégie des sociétés du secteur et sont utilisés aux fins de la rémunération des membres de la direction, la modification éventuelle de la définition des ICP d'une période à l'autre et les raisons d'une telle modification.

Les comités d'audit devraient veiller à ce que les ICP fassent l'objet de procédures et de contrôles de communication rigoureux. Les participants au forum se sont également interrogés sur la nécessité d'obtenir auprès de l'auditeur une assurance à l'égard des ICP et des mesures non conformes aux PCGR utilisés, et sur l'utilité d'une telle assurance pour les parties prenantes. L'opinion générale était que cette question mérite d'être examinée de plus près par les diverses parties prenantes.

Gestion du risque d'entreprise et de la cybersécurité

Les participants au forum soutiennent que le conseil d'administration de leurs sociétés attribue à des comités la surveillance des risques dans plusieurs secteurs. Ces comités ont la responsabilité d'évaluer en profondeur l'efficacité des processus de gestion des risques mis en œuvre par la direction.

La cybersécurité reste une priorité pour les comités d'audit des sociétés pétrolières et gazières. Les participants au forum ont convenu que la responsabilité de la surveillance de la gestion du risque de cybersécurité devrait relever directement du conseil d'administration dans son ensemble, et non pas uniquement du comité d'audit.

Communication d'informations sur les changements climatiques

Les participants au forum ont indiqué que l'importance croissante qui est accordée aux informations sur les changements climatiques pourrait avoir une incidence considérable dans bien des secteurs, notamment dans le secteur pétrogazier. La difficulté de quantifier certaines informations et l'éventuel manque de comparabilité entre des sociétés évoluant dans le même secteur figurent au nombre des questions préoccupantes. Les autorités de réglementation des valeurs mobilières s'intéresseront davantage à ces questions, tout comme les administrateurs et les membres des comités d'audit.

Exposition internationale aux politiques de sécurité des approvisionnements en ressources et de fiscalité

Les politiques fiscales figurent à l'avant-plan des priorités des comités d'audit. Les transactions transfrontalières des sociétés multinationales sont très complexes et peuvent générer des risques importants, dans un contexte où les administrations fiscales s'emploient plus activement à contrer les stratégies

d'établissement de prix de transfert qu'elles considèrent comme étant artificielles. De récents différends entre l'Agence du revenu du Canada et une société canadienne très en vue évoluant dans le secteur des ressources naturelles ont fait ressortir l'importance de la surveillance par les comités d'audit de la politique fiscale de leur société, y compris la surveillance des processus et contrôles à l'égard des transactions transfrontalières et des politiques d'établissement des prix de transfert.

Faits nouveaux concernant la qualité de l'audit

Aperçu du CCRC

- Le CCRC choisit ses dossiers d'après le risque en mettant l'accent sur les risques liés aux secteurs et aux émetteurs assujettis.
- Les cabinets d'audit doivent continuer d'améliorer leur constance dans l'exécution des audits : dans de nombreux dossiers, on constate un degré élevé de qualité, mais pour d'autres, des améliorations notables sont requises.
- Les cabinets d'audit remettent par écrit aux comités d'audit les constatations importantes de l'inspection du CCRC en vertu du Protocole de communication des constatations de l'inspection aux comités d'audit (le protocole).
- Le CCRC cherche à sensibiliser les comités d'audit aux questions relatives à la qualité de l'audit au moyen de rencontres individuelles, de présentations et de publications visant à les aider dans leur rôle de surveillance.

Pertinence de l'audit

- L'intérêt que portent les investisseurs et les analystes boursiers aux autres informations présentées ailleurs que dans les états financiers (c.-à-d. les ICP, y compris les mesures non conformes aux PCGR) soulève des questions quant à la pertinence des informations financières historiques auditées.
- Le CCRC a tenu en mai 2017 un symposium sur la qualité de l'audit qui a permis de procéder à une analyse plus approfondie de cette question. Trois messages clés en sont ressortis :
 - La perception des parties prenantes selon laquelle les informations communiquées par les émetteurs assujettis sont toutes aussi fiables les unes que les autres révèle un écart par rapport aux attentes qui fait peser un risque sur les marchés financiers.
 - Les auditeurs et les comités d'audit doivent saisir l'occasion de se mobiliser davantage sur la question des informations présentées en dehors des états financiers pour améliorer leur fiabilité et

réduire l'écart par rapport aux attentes.

- Des changements transformationnels devront être apportés pour faire en sorte que les informations qui influencent les marchés financiers continuent d'être fiables et que l'audit demeure pertinent.

Indicateurs de la qualité de l'audit (IQA)

- L'utilisation des IQA peut avoir une incidence positive sur la qualité de l'audit.
- En 2016, le CCRC a mené un projet pilote avec le concours des comités d'audit de six sociétés ouvertes pour étudier l'utilité de l'application d'un cadre régissant les IQA.
- Aucun ensemble d'IQA prédéfini n'a été prescrit. Les participants au projet pilote ont sélectionné des IQA en fonction de leur situation et de leurs champs d'intérêt. Les IQA utilisés variaient grandement d'un participant à l'autre. Le contexte est important pour comprendre et utiliser les IQA.
- Les participants ont souligné que le principal avantage des IQA était l'échange que leur utilisation suscitait entre les comités d'audit, les cabinets d'audit et la direction.
- Le projet pilote sur les IQA, auquel contribuent 19 participants, se poursuit en 2017.

Version élargie du rapport de l'auditeur

- En vertu des Normes internationales d'audit, dans la version élargie du rapport de l'auditeur, les auditeurs doivent décrire les **questions clés de l'audit**, qui sont considérées comme celles ayant été les plus importantes dans l'audit.
- La norme du PCAOB sur la version élargie du rapport de l'auditeur, que la SEC a approuvée le 13 octobre 2017, impose aux auditeurs des grands émetteurs visés par les règles de raccourcissement du délai de production dont l'exercice coïncide avec l'année civile de communiquer aux États-Unis les **éléments critiques de l'audit** de leurs états financiers de 2019, cette obligation entrant en vigueur pour les états financiers de 2020 pour tous les autres émetteurs dont l'exercice coïncide avec l'année civile.

¹ Le résumé du symposium sur la qualité de l'audit ayant pour thème « Gagner la confiance des investisseurs » est accessible sur le site Internet du CCRC.

- Au Canada, en vertu des nouvelles normes sur le rapport de l'auditeur du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC), la communication des questions clés de l'audit se fait sur une base volontaire, à moins que ne l'exigent des dispositions législatives ou réglementaires. Étant donné l'évolution de la situation aux États-Unis,

il est possible que le CNAC revienne sa position à cet égard, maintenant que la norme du PCAOB sur le rapport de l'auditeur a été approuvée par la SEC.

- Les comités d'audit canadiens sont encouragés à discuter avec leurs auditeurs des effets de l'adoption de la version élargie du rapport de l'auditeur.

Point de vue de l'associée d'audit sur les éléments retenant l'attention des auditeurs

Principaux aspects retenant l'attention des auditeurs :

- **Pertes de valeur (et reprises de pertes de valeur) d'actifs pétroliers et gaziers, l'accent étant mis sur les questions suivantes :**
 - Principales données d'entrée et hypothèses utilisées par la direction dans l'application de ses techniques d'évaluation
 - Type de surveillance exercée par la société à l'égard des réserves présentées (c.-à-d. sous-comité du conseil d'administration et/ou audits externes)
- **Audits de groupe**
 - Difficultés rencontrées par les auditeurs de groupe lorsqu'ils doivent s'appuyer sur les travaux réalisés par les auditeurs de composantes se trouvant à l'étranger
 - Connaissance des pratiques commerciales, des structures juridiques, des coutumes et des normes culturelles des pays étrangers
- **Soldes d'impôt**
 - Recours habituel des auditeurs à des fiscalistes internes, en raison de la complexité de l'analyse des régimes fiscaux étrangers et des politiques

d'établissement des prix de transfert ainsi que de l'incidence des monnaies étrangères sur les soldes d'impôt

- **Priorité aux contrôles internes et à la solidité de la gouvernance**
 - Possibilité de tirer parti des compétences et des connaissances des auditeurs internes dans le cadre de l'audit
 - Collaboration avec le comité du conseil d'administration qui est responsable des réserves et des ressources naturelles (voir ci-dessus)
- **Mise en œuvre de nouvelles normes comptables**
 - Nécessité pour les sociétés du secteur pétrogazier de modifier certaines de leurs pratiques de comptabilisation de leurs produits et de leurs contrats de location en vue de l'adoption des normes IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et IFRS 16, *Contrats de location*. Ces nouvelles normes comptables publiées par l'IASB s'appliquent aux exercices ouverts à compter respectivement du 1^{er} janvier 2018 et du 1^{er} janvier 2019.

Merci

Le CCRC tient à remercier tous les participants de leur contribution. Nous encourageons un dialogue permanent, et il nous tarde de poursuivre la discussion sur la qualité de l'audit à l'occasion d'autres événements de la série Forum sectoriel partout au Canada.

Pour en apprendre davantage

Rendez-vous sur notre site Internet à l'adresse www.cpab-ccrc.ca et inscrivez-vous à notre liste de diffusion. Suivez-nous sur Twitter — @CPAB-CCRC

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.

© CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2017. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca

